

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 431

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 42

Rédiger ainsi la dernière phrase :

« Ce montant est attribué à 81,3556 % à la métropole de Lyon et à 18,6444 % au département du Rhône ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.